

## **Les flocons s'accumulent sur les toitures, pensez à déneiger!**

*Rivière-Rouge, le 14 mars 2019* - La Ville de Rivière-Rouge rappelle aux propriétaires d'être vigilants à l'égard des accumulations de neige et de glace sur les toitures, en bordure des toits à versants et sur les abris d'auto. Les toits plats et les drains de toit doivent également être dégagés. Les importantes précipitations de neige reçues combinées aux pluies printanières pourraient créer de graves problèmes aux structures des bâtiments.

Lorsque les périodes de redoux, de pluie et de neige s'entremêlent, ce mélange provoque une augmentation de la densité de la neige qui devient ainsi encore plus lourde. Le propriétaire est le premier responsable de la sécurité du public qui fréquente son bâtiment ou qui y accède.

### **Soyez attentifs aux signes précurseurs**

Il existe des signes précurseurs d'un affaissement possible de la toiture d'un bâtiment. Par exemple, des fissures peuvent apparaître sur les murs intérieurs, des portes intérieures peuvent coincer ou des plafonds se déformer. Si vous constatez de tels signes, vous devrez déneiger votre toiture, et ce, peu importe la quantité de neige présente. L'infiltration d'eau n'est pas nécessairement liée au risque d'affaissement, mais peut quand même requérir l'enlèvement de la glace.

- 30 -

*Source :* Martin Cossette, directeur  
Service de sécurité incendie  
Ville de Rivière-Rouge  
819 275-2929 poste 238  
martin.cossette@riviere-rouge.ca